

Stages en entreprise - Procédures

Pour les étudiants et étudiantes en IC, les professeurs et professeures et les entreprises accueillant des stagiaires en Master en Informatique, Systèmes de Communication, Data Science et Cybersécurité.

Introduction

Les étudiants et étudiantes inscrits dans un programme de Master menant à un diplôme d'ingénieur doivent effectuer un stage en entreprise obligatoire avant l'obtention de leur diplôme. L'objectif est de leur donner l'opportunité d'acquérir une expérience pratique en entreprise pour compléter leurs connaissances académiques. Ils ont la possibilité d'effectuer leur stage en Suisse ou à l'étranger.

Les stages ne peuvent pas être réalisés dans le cadre académique (écoles, universités, etc.).

Formats de stage, conditions et durée

➤ Stages courts

- Durée : 8 semaines minimum à temps plein
- Quand : uniquement pendant l'été (Juillet et août)
- Où : au sein d'une entreprise
- Supervision : validation obligatoire par la section avant le début du stage

➤ Stages longs*

- Durée : 6 mois, à temps plein
- Quand : pendant le semestre de printemps à partir du 15 février
pendant le semestre d'automne à partir du 15 juillet
- Où : au sein d'une entreprise
- Supervision : validation obligatoire par la section avant la date de début

(*) Pendant un stage long, les élèves sont en congé sabbatique mais restent inscrits à l'EPFL avec des frais de scolarité réduits à CHF 50. — (le statut dans IS Academia est « stage »). Le règlement du Master stipule **qu'aucun cours ne peut être suivi en parallèle** pendant un stage long.

➤ Projet de Master en entreprise¹

- Durée : 6 mois (25 semaines + 1 semaine de vacation pour pâques ou Noël)
- Quand : semestre d'automne: du 1^{er} août au 1^{er} octobre
→ Étudiant.es en cybersécurité : du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre
semestre de printemps : du 15 février au 1^{er} mars
- Où : au sein d'une entreprise
- Supervision : supervisé par un membre du corps professoral accrédité par IC

Les projets de master doivent commencer un lundi et le rapport (thèse) doit être remis un vendredi à midi. En aucun cas, le projet de master ne peut commencer avant la réussite du cycle de master (ou l'admission conditionnelle au projet de master).

¹ Se référer au [guide pour les Projets de Master](#) pour plus d'information.

Différence entre un stage et un projet de master en entreprise

Il existe d'importantes différences académiques et administratives entre un stage et un projet de Master en entreprise. Pendant un stage, l'étudiant et l'étudiante est employé par une entreprise et supervisé par celle-ci. En revanche, dans le cas d'un projet de master, la supervision est assurée par un membre du corps professoral de l'EPFL. Par conséquent, l'élève ne peut s'engager envers une entreprise pour un projet de master en entreprise sans obtenir au préalable l'approbation d'un membre du corps professoral de l'EPFL qui supervisera le projet.

En conséquence, le sujet d'un projet de master en entreprise doit être un sujet de recherche lié à l'innovation. Les stages, en revanche, ont un champ d'application plus flexible qui peut englober divers aspects de la profession d'ingénieur sans les mêmes restrictions axées sur l'innovation.

D'un point de vue administratif, les étudiants et étudiantes réalisant un projet de master en entreprise n'ont pas besoin d'un contrat de travail formel avec l'entreprise, car le projet est considéré comme une exigence académique supervisée par l'EPFL. Cela signifie que les étudiants et étudiantes de toutes nationalités peuvent entreprendre un projet de master en entreprise sans avoir besoin d'une autorisation de travail supplémentaire, à condition de posséder un permis de séjour valable de l'EPFL.

Convention de stage

Pour un stage court ou long, l'EPFL exige que la convention de stage EPFL soit signée par l'entreprise, le ou la stagiaire et l'EPFL (représentée par le ou la responsable de la section). Un fichier Word modifiable de la convention de stage l'EPFL peut être trouvé sur ce [lien](#). Ce document régit tous les aspects du stage (tâches, rémunération, heures de travail, dates de début et de fin, etc.). Il est obligatoire, et son contenu ne peut pas être modifié. L'accord doit être signé par les deux parties (l'employeur et l'élève) avant d'être soumis à la section pour signature et avant le début du stage.

Si une entreprise n'est pas disposée à signer l'accord de stage de l'EPFL et suggère une forme d'accord différente, veuillez contacter la [coordinatrice](#) du programme des stages.

Télétravail

L'objectif principal du programme de stages est d'immerger les élèves dans le monde professionnel. Par conséquent, le travail à distance n'est ni recommandé ni souhaité par l'EPFL et l'IC.

Des exceptions peuvent être envisagées, permettant un travail à distance limité, ne dépassant pas 40%, à la demande de l'entreprise. Une justification est nécessaire, et la section se réserve le droit de ne pas l'autoriser si elle n'est pas conforme aux objectifs éducatifs de l'école.

Dans tous les cas, il est impératif que l'entreprise veille à ce que le travail à distance ne compromette pas l'expérience globale de stage de l'étudiant et qu'il continue à ajouter de la valeur à son développement professionnel. Une supervision adéquate et un environnement de travail à distance approprié doivent être fournis pour maintenir la qualité du stage.

Il est interdit de travailler pour une entreprise à l'étranger depuis la Suisse.

Salaire

Les autorités suisses recommandent un salaire mensuel dans la fourchette de 2 000 CHF. Ce montant constitue le seuil minimal pour l'octroi d'une autorisation de travail par le Service de l'emploi (Vaud) pour tous les étudiants étrangers (à l'exception de l'Union européenne). Cependant, les salaires varient considérablement en fonction de l'employeur, de la taille de l'entreprise et du secteur. La position de l'EPFL est que les stages devraient être rémunérés.

Contrairement aux stages, les projets de master en entreprise n'ont pas nécessairement besoin d'être rémunérés, car ils sont considérés comme une tâche académique réalisée sous la supervision de l'EPFL.

Autorisation de travail

En vertu de l'art. 39 OASA, les élèves étrangers immatriculés à l'EPFL et au bénéfice d'un permis de séjour valable peuvent effectuer un stage rémunéré à plein temps lorsque le stage est obligatoire dans le cadre de leurs études et moyennant l'autorisation délivrée par les autorités du marché du travail.

- Pour les étudiants et étudiantes ressortissants des pays tiers (hors UE/AELE), l'Entreprise doit solliciter l'autorisation d'employer l'élève en qualité de stagiaire et soumettre les conditions de travail aux autorités du marché du travail. L'EPFL délivre une attestation stipulant que le stage fait partie du cursus obligatoire et que il ou elle conserve son statut d'étudiant à l'EPFL pendant la durée du stage. L'autorisation sera délivrée si les conditions de travail sont conformes. L'élève et l'entreprise doivent attendre la décision des autorités avant de commencer le stage.
- Les ressortissants et ressortissantes de l'UE et de l'AELE disposent du principe de mobilité et ont la capacité à exercer une activité pour la durée du stage. Ils ou elles doivent être cependant annoncés auprès du contrôle des habitants de leur commune ou du canton dans lequel se déroulera le stage. Le stage peut commencer dès que l'annonce est déposée.

Contrairement aux stages, les projets de master en entreprise ne nécessitent pas la demande d'une autorisation de travail, celui-ci s'effectuant sous la supervision d'un enseignant ou d'une enseignante de l'EPFL.

Pour plus d'informations, merci de contacter les autorités cantonales compétentes.

Évaluation

➤ Stages courts ou longs

Deux semaines avant la fin du stage, le superviseur ou la superviseuse de stage recevra un lien vers un formulaire d'évaluation en ligne. Les informations fournies par l'entreprise seront utilisées par la section pour déterminer la réussite ou l'échec du stage.

L'étudiant ou l'étudiante recevra également un formulaire d'évaluation concernant l'entreprise et son auto-évaluation des compétences et des connaissances acquises pendant le stage.

➤ **Projet de master en industrie**

Les projets de Master sont évalués sur la base d'un rapport écrit et d'une soutenance orale devant un jury².

Confidentialité et propriété intellectuelle

➤ **Stages**

L'élève s'engage à ne pas divulguer à des tiers des données ou des informations confidentielles obtenues pendant le stage sans le consentement préalable de l'entreprise. Il ou elle s'engage également à céder à l'entreprise tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats et/ou les inventions (brevetables ou non) du stage, y compris les droits d'auteur sur les logiciels créés ou modifiés par l'étudiant.

➤ **Projet de master en industrie**

La confidentialité est une exception dans le milieu académique, qui doit par nature publier ses résultats. Comme le projet de Master est une tâche académique, il ne devrait pas produire de résultats confidentiels.

Les résultats d'un projet de Master ne sont pas confidentiels et peuvent être librement utilisés par l'EPFL, l'entreprise et l'étudiant ou étudiante s'il n'y a pas eu de dépôt de brevet (ou si la délivrance du brevet a été refusée) et si les résultats ne sont pas liés à des logiciels.

La plupart des membres du corps professoral de l'IC ne signeront pas un accord de non-divulgaration (NDA) avec une entreprise pour un projet de Master. Si un NDA est requis, le superviseur ou la superviseuse académique de l'EPFL peut utiliser la Convention de Projet de Master de l'EPFL (facultatif, et le superviseur ou la superviseuse a le droit de refuser de signer ce document).

La Convention de Projet de Master de l'EPFL précise la portée exacte de la confidentialité, qui ne peut pas couvrir de manière exhaustive l'ensemble du projet. Il définit également clairement les droits de propriété intellectuelle et limite la période pendant laquelle l'entreprise peut breveter les résultats du projet.

Contrairement à la Convention de Projet de Master de l'EPFL, ce document n'est pas accessible aux élèves, au personnel et aux entreprises, car seuls les enseignants et enseignantes sont autorisés à l'utiliser et à assumer la responsabilité de l'engagement de l'EPFL dans un contexte de recherche.

Procédure d'inscription auprès de la section (stage ou projet de master)

Les étudiants et étudiantes sont responsables de trouver leur propre stage. Cependant, la section les aidera dans ce processus en leur donnant accès au portail de stages de l'EPFL, qui contient un grand nombre de propositions chaque semestre. La section n'est en aucun cas responsable de la recherche d'un stage.

² Refer to the [Master's project regulations](#) for more information.

La section dispose d'une base de données de plus de 3 000 contacts dans des entreprises du monde entier. À chaque semestre, des offres de stages sont disponibles grâce à cette base de données.

Si un étudiant ou étudiante trouve un stage ou un projet de master sans utiliser le portail, il ou elle doit valider le contenu du stage en envoyant un e-mail à la [coordinatrice](#) du programme des stages de l'IC.

➤ **Stages courts ou longs**

- Compléter et signer (élève et entreprise) la [convention de stage](#) EPFL et la soumettre au bureau des stages avant le début du stage.

➤ **Projet de master en industrie ou dans une autre université³**

- Soumettre la description du projet de master au bureau des stages en remplissant le formulaire "[Validation du sujet](#)".
- Une fois que le sujet a été validé par la section, l'étudiant ou étudiante peut contacter un membre du corps professoral accrédité par l'IC pour superviser le projet.
- Une fois qu'un membre du corps professoral accrédité par l'IC a accepté de superviser le projet, l'étudiant doit compléter la deuxième partie du formulaire, "[Inscription](#)", et la soumettre au bureau des stages avant la date limite.

Une séance d'information est organisée au début de chaque semestre pour fournir aux étudiant.es toutes les informations nécessaires sur les délais de l'inscription.

³ Il est uniquement possible de faire un projet de master dans une université si le stage obligatoire (court ou long) a été validé au préalable.